

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Déplacement des limites du travail de jour (art. 10 LTr)

- Icobulle – Imprimeur SA, 1630 Bulle
Atelier d'impression, machines offset et apprêt-reliure
8 ho, 4 f
13 décembre 1999 au 14 décembre 2002 (renouvellement)

Travail de nuit ou travail à trois équipes (art. 17 ou 24 LTr)

- Icobulle – Imprimeur SA, 1630 Bulle
Impression sur machine offset, apprêt-reliure
3 ho
12 décembre 1999 au 14 décembre 2002 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- Saia-Burgess Electronics AG (SA), 3280 Murten
Herstellung von Kleinschaltern und Motoren, Unterhalt/Schichtbegleitung
78 M
7 November 1999 bis 24. März 2001 (Änderung)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

11 janvier 2000

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail